

## **Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 15 juillet 2024**

Séance du 15 juillet 2024 - Ouverture de séance à 21h00.

Étaient présents : Martine BESSIERE (Président), Frédéric BECAMEL, Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Jennifer GASC, Sébastien LAURENT, Martine BATUT.

Absents : Christiane LUTRAND, a donné pouvoir à Martine BATUT.

Secrétaire de séance : Sébastien LAURENT.

Intervention de l'association « Avenir Station Laguiole ».

### **1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 07/06/2024 :**

Approbation à l'unanimité.

### **2°) Présentation de la convention de partenariat avec le CDRP pour le balisage des chemins de randonnée :**

Validation à par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE.

**3°) Proposition d'achat de gentiane sur les parcelles de biens de section par l'entreprise Nature Bois Forêts ( Section Ancienne Commune de Curières, Ancienne Commune de la Roquette – Secteur des Mires, de Cervel, Le Trap ...) :** Avis favorable pour 2025, mais prévoir un rendez-vous avec l'entreprise sur le terrain en septembre, afin de prévoir l'organisation pour 2025.

**4°) Décision modificative budgétaire n°1 :** Suite à l'admission en non-valeur d'un montant de 7,77€, afin de régulariser les écritures correspondantes, il convient de prendre une décision modificative budgétaire pour un montant de 10 €. Approbation à l'unanimité des membres présents.

**5°) Délibération portant effacement de la dette de la SARL VENZAC-DESCHAMPS suite à la liquidation judiciaire:** Validation des créances éteintes pour un montant de 328.86€, sur le budget Assainissement. Approbation à l'unanimité des membres présents.

**6°) Délibération concernant le choix de l'entreprise pour les travaux de la route de Vergne-Plaine à Bories :** Entreprise retenue SAS EGTP pour un montant de 36814 € HT (2<sup>ème</sup> proposition SAS Jean SOULENQ et Fils 38 310 € HT) Approbation à l'unanimité.

### **7°) Questions diverses :**

- ❖ Confirmation du lancement de l'étude pour les logements communaux – approbation à l'unanimité,
- ❖ Le dossier de Mme Frédérique DUMAS est retenu pour accéder au logement T3 qui est à louer.

La séance est levée à 23h18.